Politique

Autor(en): **Cretton, Cilette / J.H.-D.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [9]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284517

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Politique

Le Valais champion

Ainsi, les Valaisans se seront doublement distingués lors des dernières votations fédérales sur l'égalité des droits, en réalisant à la fois le record suisse d'abstention (avec 25 % de participation) et le record romand du refus (rappelons que le Valais est le seul canton romand a avoir rejeté le projet) !

Comment expliquer ce résultat qui contraste singulièrement avec le vote de 1971, puisque 80 % des Valaisans étaient alors favorables au suffrage féminin ?

Par le laborieux travail de sape mené avec une constance sans faille contre les femmes par tous les rédacteurs du seul quotidien romand du canton, du directeur au dernier des scribouilleurs locaux.

Par l'esprit profondément misogyne qui règne encore à l'état endémique dans le canton : les hommes ne sont pas prêts à céder une parcelle de leurs privilèges.

Par un certain sous-développement culturel.

Par l'isolement géographique et psychologique, les montagnes et les églises n'étant pourtant pas les seules à borner l'horizon des Valaisans.

Par la résignation des femmes, aussi et surtout.

Ces femmes, tout comme les autres, ont obtenu l'égalité des droits.

Par la grâce des Genevoises, des Vaudoises, des Neuchâteloises et des Fribourgeoises à qui nous devons une fière chandelle, et un grand merci !

Cilette CRETTON

GRAND CONSEIL GENEVOIS

Suite de la votation du 14 juin

Mesdames Jacqueline Berenstein-Wavre et Anni Stroumza et Monsieur Jean-Claude Cristin ont déposé une motion concernant l'application de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans le canton de Genève.

Cette motion invite le Conseil d'Etat :

1. A dresser un inventaire complet des inégalités juridiques entre hommes et femmes qui figurent dans la législation genevoise — lois et règlements.
2. A proposer les modifications nécessaires pour rendre ces textes conformes au nouvel article 4, alinéa 2, de la constitution fédérale, et d'établir un calendrier à cet effet.
3. A étudier s'il convient de créer un organisme chargé de faciliter l'application de cette égalité dans notre canton.

NEUCHÂTEL

Un bureau de la condition féminine pour le canton?

L'idée germait depuis quelque temps à l'ADF neuchâteloise. Examinée, puis approuvée par une majorité, elle a fait éclore un projet concret sous forme d'une lettre au Conseil d'Etat, d'un communiqué à la presse et d'une circulaire aux organisations féminines du canton. Dans celle-ci elle exprime son espoir d'avoir leur soutien dans sa démarche auprès de l'Exécutif cantonal, ainsi que leur collaboration dans une campagne généralisée auprès du public, indispensable pour garantir l'égalité des droits telle que le peuple l'a votée. La lettre de l'ADF au Conseil d'Etat fait référence à ce vote des 13/14 juin en faveur d'un article constitutionnel pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, vote accueilli avec beaucoup de satisfaction par les milieux féministes. Cependant le chemin qui va conduire à cette égalité est semé de difficultés qui rendent opportune la création d'un organisme adéquat pour résoudre les problèmes en suspens et préserver en même temps les acquis. C'est pourquoi l'ADF considère qu'un bureau de la condition féminine à l'échelle cantonale, attaché à ces tâches, serait le bienvenu.

J. H.-D.

Associations

GENÈVE

Femmes pour la paix

Le 6 août de 8 h. 15 à 9 heures, devant l'ONU plusieurs femmes suisses et étrangères étaient là debout, silencieuses pour dire avec des pancartes NON à la bombe atomique, NON à la guerre. Il y avait 36 ans que la première bombe atomique était tombée à 8 h 3o du matin sur Hiroshima.

J.B.W.

BERNE FRANCOPHONE

Nouvel office social à Bienne

La récupération des pensions alimentaires étant devenue la tâche des communes, l'Association des sociétés féminines de Bienne se tourne maintenant vers une nouvelle tâche sociale : elle a ouvert ce printemps un office de consultations en matière de budget familial. Cet office aide toute personne pour qui les fins de mois sont difficiles à trouver un équilibre entre les ressources et les dépenses. Il permet par des directives soigneusement étudiées de voir quelles dépenses sont tolérables pour un budget donné. Il donne également des indications sur l'argent de poche des enfants et adolescents, sur la pension à demander à un apprenti vivant chez ses parents. Parfois ses conseils permettent d'arbitrer certains conflits d'ordre financier au sein des familles avant qu'ils ne dégénèrent en crise irréversible.

Les intéressés sont reçus sur rendez-vous, après un appel à la conseillère les lundis et jeudis entre 10 et 12 h. au 25 38 13.

Si une vingtaine d'offices de ce genre existent en Suisse alémanique, il semble qu'ils soient encore inconnus en Romandie où pourtant les mêmes problèmes doivent se poser : notre société de consommation incite les gens à vivre au-dessus de leurs moyens, et l'on voit bien des personnes aux revenus confortables se débattre dans d'énormes difficultés financières. Bienne espère ainsi jouer son rôle de pont entre les régions linguistiques de notre pays et peut-être stimuler l'extension de ce genre de services à la population de Suisse romande.

C.-L. R.

NEUCHÂTEL

Un Service d'aide familiale exemplaire, mais en difficultés financières

C'est celui de La Chaux-de-Fonds qui enregistre pour l'année 1980 10.000 heures de travail de plus qu'en 1979, effectuées dans des familles et auprès de personnes âgées. Mais il y a l'envers de la médaille: les difficultés financières qu'entraîne cette activité redoublée. L'exercice 1980 boucle en effet avec une perte de fr. 49.000 bien que le nombre des membres cotisants ait augmenté de 530 en 1980 tandis que l'effectif des aides est resté le même qu'en 1979. Ausi ces aides ont-elles dû faire preuve d'une très grande disponibilité. Néanmoins il ne sera pas possible de maintenir ce rythme de travail sans en augmenter l'effectif. D'autre part, les tarifs appliqués étant bas, le déficit s'accroît avec l'augmentation des heures de travail. Bien que l'OFAS (Office des Assurances Sociales) accorde des subventions à raison de 18 % des charges (pour 1980), l'aide de tous s'avère indispensable pour assurer le maintien des activités du SAF, hautement appréciées et intensément mises à contribution par la population chaux-de-fonnière.

A ne pas omettre, en terminant, que l'une des aides très appréciées, Mlle Alexandrine Mayoraz, membre fidèle de l'ADF, dont le dévouement fait l'éloge de tous ceux qui ont bénéficié de ses services, fête cette année ses 25 ans d'activité au SAF de La Chaux-de-Fonds. Nos félicitations à cette pionnière.

Jenny Humbert-Droz